

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

OSC52110 – 171/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième Session ordinaire

20 janvier - 3 février 2022

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1300(XL)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ DE
SUPERVISION GÉNÉRALE ET DE COORDINATION SUR LES
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES,
DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE D'EXPERTS DU
F15 ET DU SOUS-COMITÉ DES RÉFORMES STRUCTURELLES.**

Réunion virtuelle

21 janvier 2022

A. Introduction

1. La réunion conjointe du Sous-comité du COREP sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives (GSCBFAM), la réunion conjointe du Sous-comité sur les réformes structurelles et les experts techniques du Comité des quinze ministres des finances (F15) s'est tenue virtuellement le 21 janvier 2022 pour délibérer sur un certain nombre de points relatifs à leur mandat. Elle a été présidée par le Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, Son Excellence l'Ambassadeur James Morgan du Sud-Soudan, au nom du Représentant permanent auprès de l'UA et de la CEA, Son Excellence l'Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah du Ghana, et Présidente du sous-comité du COREP sur la GSCBFAM et co-présidé par Son Excellence l'Ambassadeur Churchill Ewumbue Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'Union africaine et de la CEA et Président du Sous-comité sur la structure et les réformes.

B. Participants

2. Les États membres et les experts techniques du F15 suivants ont participé à la réunion :

États membres

- | | | |
|---------------------------|--------------------|-------------------|
| 1. Algérie | 24. Mauritanie | 3. Congo |
| 2. Angola | 25. Maurice | 4. Égypte |
| 3. Botswana | 26. Maroc | 5. Éthiopie |
| 4. Burkina Faso | 27. Mozambique | 6. Maroc |
| 5. Burundi | 28. Namibie | 7. Afrique du Sud |
| 6. Cameroun | 29. Niger | 8. Tchad |
| 7. Cap-Vert | 30. Nigéria | |
| 8. Congo | 31. Rwanda | |
| 9. Côte d'Ivoire | 32. Sahraouie | |
| 10. Djibouti | 33. Sénégal | |
| 11. Égypte | 34. Sierra Léone | |
| 12. Guinée
équatoriale | 35. Afrique du Sud | |
| 13. Érythrée | 36. Sud-Soudan | |
| 14. Eswatini | 37. Tanzanie | |
| 15. Éthiopie | 38. Tchad | |
| 16. Gabon | 39. Togo | |
| 17. Gambie | 40. Tunisie | |
| 18. Ghana | 41. Ouganda | |
| 19. Kenya | 42. Zambie | |
| 20. Lesotho | 43. Zimbabwe | |
| 21. Libéria | | |
| 22. Libye | | |
| 23. Madagascar | | |

F15

1. Algérie
2. Cameroun

C. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté comme suit :

- i. Allocution d'ouverture des présidents des sous-comités
- ii. Déroulement des travaux
- iii. Adoption du projet d'ordre du jour
- iv. Points à examiner :
 - a. Présentation du rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de transition - S.E. la Vice-présidente
 - b. Finalisation des priorités de réforme restantes : demande de changement d'approche dans le processus de recrutement d'experts africains indépendants - Unité des Réformes
 - c. Rapport sur l'implication financière de la proposition de la CUA sur la SRR - GRH
 - d. Rapport d'activité et présentation du budget du R10 - R10
- v. Questions diverses

D. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de transition

4. S.E. la Vice-présidente de la Commission a présenté le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de transition. Elle a informé la réunion conjointe de l'état d'avancement du recrutement des cadres supérieurs et de l'évaluation des compétences du personnel de la CUA de P5 à D1, ainsi que des défis liés au placement du personnel non régulier après la vérification des compétences d'ici début 2022.

Commentaires de la réunion conjointe

5. La réunion conjointe a fait les commentaires et observations suivants :

- i) Elle a salué l'augmentation du nombre de postes de directeurs au sein de l'Union, permettant ainsi à chaque État membre d'avoir au moins un directeur fonctionnel au sein de l'UA.
- ii) Elle a demandé des éclaircissements sur les pays qui ont plus d'un Directeur dans la structure de l'UA et a rappelé à la Commission la représentation géographique équitable et la compétence dans le processus de recrutement.
- iii) Elle a demandé que des progrès soient réalisés dans la mise en œuvre du Gap Cap, car son application a exclu de nombreux États membres.
- iv) Il a été également demandé que la Commission tienne strictement compte du système de quotas, de la disponibilité des fonds et d'autres critères clés pour le placement du personnel non régulier après le résultat de la vérification des compétences et de l'évaluation des compétences.

- v) Elle a rappelé à la Commission que le recrutement de personnel non régulier après l'audit de compétences devrait suivre une procédure régulière, un système de compétences et de quotas.

Réponses de la Commission

6. La Vice-présidente de la Commission a répondu comme suit :

- i) Elle a remercié les États membres pour leur soutien.
- ii) Elle a réaffirmé que le résultat de la vérification des compétences sera strictement suivi ; les personnes qui ne méritent pas de travailler aux postes pour lesquels elles sont auditées seront sélectionnées et le classement sera effectué en tenant compte du système de quotas, de la disponibilité des fonds et d'autres critères clés exprimés par les États membres.
- iii) Elle a informé la réunion que la Commission proposera des postes d'acquisition de talents et d'autres politiques pertinentes qui permettront d'atteindre la parité hommes-femmes, notamment le principe du 50-50, au moins au niveau de la direction.

Recommandation/Conclusion :

7. La réunion conjointe a adopté le rapport tel que présenté dans l'attente du projet de décision.

8. Les États membres ont demandé la mise à jour des tableaux de quotas.

E. Finalisation des priorités de réforme restantes : demande de changement d'approche dans le processus de recrutement des experts africains indépendants

9. Le Chef de l'Unité de la réforme a fait une présentation à la réunion conjointe et a justifié la nécessité de recruter un cabinet de conseil indépendant pour accélérer le processus de réforme des autres organes de l'UA et des bureaux techniques de la CUA, étant donné qu'il était difficile de trouver le nombre d'experts indépendants nécessaires à cet exercice.

10. La réunion conjointe a formulé les observations et commentaires suivants :

- i) Elle a pris note de la présentation et a demandé à la Commission de fournir une explication détaillée ;
- ii) Elle a demandé à la Commission de soumettre à nouveau le rapport après le sommet de février 2022.
- iii) Elle a demandé des clarifications sur l'implication des coûts pour le cabinet de conseil indépendant proposé par rapport à un expert africain indépendant.

- iv) Elle a indiqué que les F15 ne font pas partie du Sous-comité sur la structure et la réforme A également demandé des éclaircissements sur le personnel professionnel recruté pour le secrétariat de l'ECOSOC.
- v) Elle a également demandé à l'Unité de Réforme une feuille de route précise pour les priorités de réforme restantes pour les autres organes de l'UA et les bureaux techniques de la CUA.

Recommandations/Conclusion :

11. La réunion conjointe a recommandé au COREP ce qui suit :

- i) Adopter la proposition d'acquérir un cabinet de conseil africain indépendant, dans le cadre du budget approuvé en octobre 2021 de 680 000,00 dollars EU, avec une possibilité d'ajustement, si nécessaire avec l'aide du F15.
- ii) Prolongation de 12 mois, de février 2022 à février 2023.
- iii) 878 318,88 dollars EU pour les salaires du personnel de l'unité de mise en œuvre de la réforme pour 12 mois, d'avril 2022 à avril 2023.

F. Présentation sur l'implication financière de la proposition de la CUA sur la SRR

12. La Commission, par le biais de la Vice-présidente, a présenté l'implication financière de la proposition de la CUA sur la SRR.

13. La réunion conjointe a formulé les commentaires et observations suivants :

- i) Elle a rappelé à la Commission que depuis 2019, les positions des États membres sur la proposition de nouvelles SRR sont les suivantes :
 - a) L'âge de la retraite est de 60 ans ;
 - b) Révision du salaire pour 5 ans ;
 - c) Réduction des jours de congé accumulés à 45 jours ;
 - d) L'éligibilité des enfants devrait être maintenue à 21 ans.
- ii) Elle a suggéré que les États membres pourraient être disposés à revoir certaines des propositions, comme la révision des salaires à la lumière de l'initiative de réforme et l'âge d'éligibilité des enfants ; toutefois, l'âge de la retraite devrait rester à 60 ans et le nombre de jours de congé accumulés devrait être de 45 jours.
- iii) Les États membres ont débattu des propositions de révision des salaires, la majorité d'entre eux préconisant cinq ans, tandis que certains ont plaidé pour quatre ans, par opposition aux trois ans proposés par la Commission. La Présidente a jugé que la proposition de 4 ans était un compromis.

Recommandations/Conclusion :

14. La réunion conjointe a examiné les quatre points en suspens concernant les RRF et a formulé les recommandations suivantes :

- i) L'âge de la retraite de 60 ans doit être maintenu ;
- ii) 45 jours de congé accumulés doivent être maintenus ;
- iii) L'âge auquel les enfants ont droit à l'allocation d'éducation est maintenu à 21 ans ;
- iv) Les salaires et les indemnités doivent être revus tous les 4 ans.

G. Présentation du rapport d'activité et du budget de la R10

15. Le président du R10 a présenté le rapport sur les activités du R10.

16. La commission mixte a formulé les commentaires et observations suivants :

- i) Elle a rappelé à la Commission la décision du Conseil exécutif de prolonger le mandat du R10 jusqu'en juin 2022.
- ii) Elle a demandé au R10 de commencer à travailler sur la stratégie de sortie avec la Commission, d'autant plus que le directeur général et le directeur des ressources humaines sont déjà en poste.
- iii) Elle a maintenu qu'il faut faire attention à ne pas prolonger continuellement le mandat du R10. Il est maintenant temps pour le R10 de finaliser son travail et de se retirer en juin de cette année et de permettre à la CUA de gérer le système.

Recommandations/Conclusion :

17. La réunion conjointe a recommandé au COREP ce qui suit :

- i) Le mandat des experts en recrutement R10 prendra fin en juin 2022.
- ii) Le R10 doit travailler sur sa stratégie de sortie et faire une proposition à la Commission pour passer le relais d'ici fin juin 2022.

H. Conclusion

18. Au terme de longues délibérations, le président a remercié les délégués de leur participation, ainsi que la vice-présidente et les collègues de la Commission.

19. La Vice-présidente a également profité de l'occasion pour remercier les coprésidents pour leur dévouement à la tenue de la réunion et les États membres pour leur disponibilité. Elle a également remercié les interprètes pour leur assistance au cours de cette réunion. La réunion est levée à 22h06.

2022-01-20

Report of the Joint Sitzings of the Sub-
Committee on General Supervision &
Coordination on the Administrative,
Budgetary and Financial Matters,
Members of the F15 Technical
Committee of Experts & Sub-
Committee on Structural Reforms
Virtual Meeting 21 January 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10372>

Downloaded from African Union Common Repository